

LUMIÈRES SUR
L'INNOVATION
PÉDAGOGIQUE
Les Prix du GRIIP

2023-2024

Document de présentation

Lumières sur l'innovation pédagogique

PRÉSENTATION DU CONCOURS ET OBJECTIFS VISÉS

Ce concours, présenté par le Groupe d'intervention et d'innovation pédagogique (GRIIP), vise à :

- valoriser l'innovation pédagogique dans le réseau de l'Université du Québec (UQ);
- mettre en lumière des pratiques innovantes qui améliorent la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en milieu universitaire.

Qu'est-ce qu'une innovation pédagogique ?

Elle consiste, pour une enseignante, un enseignant ou une équipe pédagogique, à apporter des changements dans ses pratiques pédagogiques en vue de les améliorer et ainsi, favoriser les apprentissages des étudiantes et des étudiants (Scallon, 2004; Bédard et Béchard, 2009).

POSITIONNEMENT

Le concours Lumières sur l'innovation pédagogique :

- se veut **accessible**, en étant ouvert à toutes les personnes membres du corps enseignant ou du personnel professionnel du réseau de l'UQ qui ont innové dans leurs pratiques pédagogiques au cours des cinq dernières années. Les projets proposés peuvent être d'une envergure plus ou moins grande;
- vise à faire connaître et à stimuler le dynamisme pédagogique dans le réseau de l'UQ en mettant en lumière une **diversité de projets d'innovation**. Ainsi, la conception de l'innovation retenue :
 - ne se limite pas à une intégration de technologies dans l'enseignement. Les projets proposés peuvent s'inscrire dans une diversité de thématiques pédagogiques (formation à distance, hybride ou comodale, inclusion, accompagnement aux cycles supérieurs, apprentissage expérientiel, évaluation des apprentissages, formation pratique, etc.);
 - s'inscrit dans le contexte propre à la personne ou à l'équipe qui innove. Le caractère innovant du projet proposé ne sera donc pas évalué en comparaison aux pratiques des pairs mais bien en considérant les changements apportés dans les pratiques pédagogiques propres à la personne ou à l'équipe pédagogique pour favoriser les apprentissages des personnes étudiantes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, chaque projet doit répondre aux critères suivants :

1. il a été mis en œuvre il y a cinq ans ou moins (à la date limite du dépôt des dossiers de candidature);
2. il vise l'amélioration des pratiques enseignantes et des apprentissages d'étudiantes et d'étudiants d'au moins un établissement du réseau de l'Université du Québec;
3. la personne responsable du projet est membre du corps enseignant ou du personnel professionnel du réseau de l'Université du Québec.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un jury constitué de membres de la communauté universitaire et du GRIIP évaluera les dossiers de candidature à partir de ces critères :

1. **Pertinence pédagogique** : la pertinence de l'innovation pour atteindre le ou les objectifs ciblés d'amélioration des pratiques enseignantes ou des apprentissages des étudiantes et étudiants est clairement démontrée.
2. **Innovation** : les changements de pratiques démontrent, dans le contexte propre à la personne enseignante ou à l'équipe pédagogique, un caractère innovant.
3. **Répercussions sur l'enseignement** : l'innovation mise en œuvre a permis l'amélioration des pratiques ou de l'expérience d'enseignement.
4. **Répercussions sur l'apprentissage** : l'innovation mise en œuvre a permis l'amélioration des apprentissages (connaissances, habiletés, attitudes, etc.) ou de l'expérience d'apprentissage.
5. **Retombées pour la pratique enseignante** : l'expérience d'innovation pédagogique a permis de tirer certains apprentissages plus généraux ou de dégager des pistes de réflexion ayant le potentiel de favoriser l'amélioration continue des pratiques enseignantes.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ET DATES IMPORTANTES

Étapes du processus	Dates
Webinaire de lancement du concours et de présentation des projets lauréats 2022-2023 - début du processus de dépôt des candidatures.	21 septembre 2023
Date limite du dépôt des candidatures.	24 novembre 2023 (13 h)
Évaluation des dossiers de candidature par le jury et sélection d'un maximum de 3 projets gagnants.	Janvier 2024
Création de capsules-vidéos pour mettre en lumière les projets gagnants.	Février - mars 2024
Dévoilement des projets gagnants et diffusion des capsules-vidéos. Vote du public pour identifier l'innovation « Coup de cœur du public ».	Avril 2024
Annonce de la mention « Coup de cœur du public » à partir des votes recueillis.	Mai 2024
Accompagnement des personnes ou des équipes gagnantes pour la participation à un webinaire sur les pratiques innovantes et la rédaction d'un numéro de la publication Le Tableau.	Mai-juillet 2024
Diffusion du numéro spécial de la publication Le Tableau et webinaire.	Automne 2024

PRIX ALLOUÉS

- Une capsule-vidéo mettant en lumière le projet d'innovation pédagogique, qui sera diffusée sur le site Web et les médias sociaux de [Pédagogie universitaire](#);
- Une plaque de reconnaissance;
- Une lettre de félicitations de la présidence de l'Université du Québec;
- Une participation à un webinaire du GRIIP pour présenter l'innovation pédagogique;
- Un appui à la rédaction d'un article pour la publication [Le Tableau](#), afin de mettre en lumière l'innovation pédagogique et inspirer vos collègues passionnés de pédagogie !

PROCESSUS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

1. Téléchargez le [formulaire de présentation de projet](#) et **enregistrez une copie sur votre poste de travail avant de le remplir. Renommez le formulaire en inscrivant un abrégé du titre de votre projet** (ex. Formulaire_projet_SIMULATION_MINDCRAFT.pdf) et en évitant d'insérer des informations nominatives (ex. votre nom ou votre établissement d'attache).
2. Remplissez chacune des sections du formulaire.
3. Acheminez le formulaire de présentation de projet dûment rempli, **au plus tard, le 24 novembre 2023 (13 h)**, à l'adresse courriel suivante: innovation_GRIIP@uquebec.ca
4. Vous pouvez joindre à votre dossier au maximum deux appréciations d'étudiantes et d'étudiants ayant expérimenté votre innovation pédagogique à partir de ce [formulaire](#). Veuillez suivre les consignes qui y sont inscrites.